

**Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**  
**Groupe de travail « Accès au droit et aux biens essentiels »**

**Contribution du Ministère de la Culture et de la Communication**

Le ministère de la Culture et de la Communication se doit de travailler au partage des connaissances et à la reconnaissance de toutes les cultures et de ce qu'elles ont apporté et continuent d'apporter à l'équilibre social de la nation. Au-delà de l'accès à la Culture pour tous, la mission du ministère est également de transformer le regard sur les minorités. La lutte contre l'exclusion commence par la reconnaissance et la valorisation de toutes les intelligences et toutes les cultures dans leur diversité, quels que soient leurs origines et leur statut social.

Il s'agit ainsi de contribuer à changer le regard de la société sur les personnes en situation d'exclusion, en particulier les jeunes, de créer une nouvelle forme de solidarité culturelle et de faire une place à la « culture des exclus ».

Pour les personnes en situation d'exclusion, l'accès à la culture donne l'opportunité de participer à des activités collectives permettant de rompre avec l'isolement, mais aussi de favoriser le développement personnel, indispensable pour se remobiliser et construire un projet d'insertion.

Ainsi, les propositions concrètes que le ministère de la Culture et de la Communication souhaite inscrire au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, répondent aux trois ambitions suivantes :

- la prévention de l'exclusion ;
- la prise en charge des exclus ;
- la réparation de l'exclusion.

Une politique d'actions menées sur les territoires, en faveur de l'inclusion, sera propre à servir les ambitions de ces propositions.

***I. En matière de prévention de l'exclusion***

• **Projet national de l'éducation artistique et culturelle : Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture**

L'engagement du Président de la République de faire de la prise en compte de la jeunesse une des priorités du quinquennat appelle aujourd'hui l'élaboration d'un projet national d'éducation artistique et culturelle: «pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture».

La politique d'accès des jeunes à l'art et à la culture demande en effet aujourd'hui à être reformulée dans un environnement social, économique, démographique, générationnel et technologique très largement transformé. Le ministère de la Culture et de la Communication est chargé de mettre en œuvre ce projet national en lien avec les ministères en charge de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture. Une consultation a été lancée par le ministère de la Culture et de la Communication le 21 novembre dernier afin d'aboutir à un programme d'actions pour la fin de l'année 2012.

Dans ce cadre une attention particulière sera portée au développement des actions à destination des jeunes en situation de pauvreté ou d'exclusion, notamment dans le cadre familial. Les conditions socio-économiques, géographiques et d'éducation différentes engendrent des inégalités en termes d'opportunités pour mener à bien un projet culturel, notamment en lien avec les institutions artistiques. Il importe de réduire ces inégalités et de consolider les moyens mis en œuvre pour que l'ensemble des jeunes puisse s'engager dans des activités artistiques et culturelles et bénéficier du rôle essentiel de cet investissement dans la construction de leur identité, en tant que sujet autonome engagé dans un processus collectif.

- **Partenariat avec le réseau des fédérations d'éducation populaire**

**L'Éducation populaire** fonde son action sur les valeurs fondamentales que sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice.

Elle contribue à construire la culture dans des alternatives éducatives, créatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus sont co-auteurs de leur devenir.

Les mouvements et fédérations d'éducation populaire présents sur l'ensemble du territoire constituent un maillon important du développement culturel de par leur ancrage territorial, la diversité de leurs modes et champs d'intervention, l'étendue des populations et le nombre de citoyens concernés. Ils favorisent la pratique artistique et culturelle, la parole partagée et le recueil de la mémoire afin de renforcer les identités personnelles et collectives.

Le ministère de la Culture et de la Communication se donne pour objectif d'accroître les collaborations entre les DRAC et les onze fédérations d'éducation populaire en convention avec le ministère de la Culture et de la Communication afin de développer des actions de proximité.

## ***II . En matière de prise en charge des exclus***

- **Le renforcement du partenariat avec le réseau associatif de solidarité**

Afin de repérer et de prendre en compte les publics les plus fragiles, le ministère s'appuie sur le réseau associatif compétent en renforçant son partenariat avec huit associations de solidarité ( ADT, Secours populaire, Secours catholique Emmaüs France, FNARS, JOC, La CIMADE, FNASAT-Gens du voyage) sous forme de conventions pluriannuelles d'objectif assorties d'un soutien à des postes FONJEP pour la mise en œuvre d'actions de mise en réseaux nationales.

L'objectif de ce partenariat est de :

- favoriser l'accès à l'art et à la culture des populations en situation de pauvreté et d'exclusion ;
- renforcer l'éducation artistique et culturelle et les pratiques en amateur, en particulier celles des jeunes et de leur famille ;
- innover dans le domaine de la médiation artistique et culturelle, grâce à des formations adaptées ;
- encourager les expressions culturelles de chacun ;
- prévenir le rejet, lutter contre la discrimination, l'intolérance et le racisme ;
- renforcer l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté de tous en œuvrant pour les droits de l'homme, la laïcité, la lutte contre la pauvreté et la reconnaissance des minorités.

se mobiliser pour soutenir des projets artistiques et culturels portés par les associations de solidarité au niveau territorial. Il s'agit notamment des actions de lutte contre l'illettrisme, de développement des bibliothèques de rue, d'implantation de résidences d'artistes au sein des lieux d'accueil et d'hébergement, et de la mise en place de politiques tarifaires adaptées afin de faciliter l'accès aux institutions culturelles accompagnées d'une médiation préalable spécifique.

- **Le groupe « Expressions des exclusions »**

Un groupe de travail « Expressions des exclusions » a été initié par le Secrétariat général en 2009. Il réunit régulièrement les onze fédérations d'éducation populaire signataires de la charte « Culture-Éducation populaire » et les huit associations nationales de solidarité en convention avec le ministère de la Culture et de la Communication. D'autres associations et fédérations y sont également conviées. Le principe de ces rencontres est d'offrir la possibilité aux deux types de structures présentes de partager leurs domaines de compétences et d'agir ensemble pour participer au mieux à la cohésion sociale en offrant, notamment, les moyens aux personnes en situation d'exclusion d'exprimer leur culture.

- **La mobilisation des établissements publics du ministère**

Les établissements publics nationaux du ministère se sont regroupés au sein de la Mission *Vivre ensemble*, dont la volonté est de mobiliser les institutions culturelles pour que progressent « *la tolérance, le respect des différences et le désir de vivre ensemble* ». L'objectif commun est de faire jouer pleinement à la culture son rôle dans la lutte contre l'exclusion et de contribuer ainsi à la démocratisation culturelle. Mutualisant bonnes pratiques, ressources et contacts, cette trentaine d'établissements propose, en lien avec les associations du champ social, une offre de médiation et une offre culturelle spécifique aux populations en situation d'exclusion.

Pour toucher ces publics fragilisés, ils ont choisi de s'adresser aux personnes qui pouvaient jouer un rôle de relais. Ces relais sont des intervenants du champ social. Leur action peut porter sur l'apprentissage du français, le soutien scolaire, la prévention, l'insertion ou la restauration du lien social. Ils peuvent être bénévoles, travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs, formateurs...

La mobilisation des établissements se traduit par différentes actions :

- l'accueil des publics en situation d'exclusion à l'occasion de visites mais aussi d'ateliers de pratiques ;
- la sensibilisation des **relais** des associations du champ social par le biais de plusieurs outils (séances de sensibilisation et de formation au sein des établissements, lettre trimestrielle, salon-forum, quinzaine découvertes...);
- la sensibilisation au sein des établissements des **personnels et des conférenciers** à l'accueil et la médiation à destination des personnes en situation d'exclusion.

Plus de **100 000 personnes** ont bénéficié de ces actions en 2011.

Jusqu'alors essentiellement francilienne, cette Mission commence à irriguer le territoire puisqu'une Mission *Vivre Ensemble Picardie* s'est constituée en 2011. Le Ministère de la Culture et de la communication peut travailler à un développement territorial de cette initiative dans d'autres régions, en partenariat avec les collectivités territoriales.

- **La politique Culture - Handicap**

Le handicap est un facteur de pauvreté avéré tant les personnes présentant une déficience et leurs familles sont surexposées au risque de pauvreté. Cette surexposition au risque de pauvreté est liée aux conditions d'accès à l'emploi. Elle est toutefois également imputable au manque de qualification puisque le risque d'exposition à la pauvreté est plus prononcé pour celles et ceux ayant un faible niveau de formation

A ce titre le ministère de la Culture et de la Communication œuvre, conformément à la loi de 2005, pour la mise en conformité des écoles d'enseignement supérieur sous sa tutelle tant en terme du cadre bâti que du contenu des enseignements.

Par ailleurs, le programme culture-handicap favorise l'accès à l'offre culturelle mais également à la pratique artistique et culturelle des personnes en situation de handicap, parfois motif d'exclusion.

- **La politique Culture – Justice**

Ouvrir la culture aux personnes sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire s'inscrit dans les missions fondamentales des ministères en charge de la Culture et de la Justice.

L'accès à la culture est un droit pour ces personnes, au même titre que l'éducation et la santé, et figure dans le code de procédure pénale.

Dans ces contextes judiciaires, la culture est d'autant plus importante qu'elle est un vecteur de construction voire de reconstruction de la personne et de ce fait un élément majeur dans un parcours de réinsertion. Pour les mineurs, l'accès à la culture porte une valeur éducative réelle susceptible de faire renaître le désir d'apprendre chez ce jeune public souvent en rupture avec la société.

La culture peut également jouer un rôle dans les peines alternatives à l'incarcération et les mesures d'aménagement des peines.

- **Le partenariat avec l'Établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE)**

Le ministère de la Culture et Communication a signé en 2011 un partenariat avec l'EPIDE. L'EPIDE est un établissement public administratif qui a reçu pour mission d'insérer socialement et professionnellement les jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans, sans diplôme, ni emploi et en voie de marginalisation.

Pour réaliser cette mission, il crée et gère des centres de formation civils, organise les programmes pédagogiques dispensés dans les 20 centres existants qui accueillent et hébergent les jeunes en internat. Les parcours des jeunes sont d'une durée de 8 mois à 2 ans, le projet éducatif étant individualisé et le programme pédagogique adapté à l'évolution et aux besoins de chacun.

Le projet pédagogique développé par l'établissement a pour objectif d'accompagner ces jeunes vers l'autonomie, en agissant sur la levée des freins psychiques et cognitifs qui les ont jusqu'à présent empêchés de reprendre confiance en eux et en la société.

Le ministère de la Culture et de la Communication ainsi que les établissements publics placés sous tutelle, se sont engagés à soutenir les actions culturelles conduites par l'EPIDE, et à en initier de nouvelles.

Chaque DRAC comportant dans sa région un établissement de l'EPIDE est invitée à prendre son attache à formaliser avec celui-ci un plan d'action opérationnel afin de développer des actions culturelles qui entrent dans les programmes construits à l'intention des publics empêchés ;

comme l'a commencé la BnF, pour faire bénéficier les jeunes de l'accès aux lieux de culture, en développant une médiation appropriée.

- **Les Gens du voyage**

Dans la mouvance de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage (CNCVG) dans laquelle il siège, le ministère a souhaité élargir la réflexion et les actions à conduire autour de la thématique des gens du voyage.

Pour ce faire, il a initié un groupe de travail « Culture et Gens du voyage » qui a été mis en place le 20 septembre 2011. L'ensemble des fédérations et associations participant aux travaux de la CNCVG y est convié, ainsi que d'autres structures œuvrant au niveau national ou local.

Il s'agit, sur le modèle entrepris avec l'éducation populaire et les associations nationales de solidarité, de créer un réseau « Culture - Gens du Voyage » où chaque fédération est invitée à déléguer un représentant culture au sein de sa structure afin de créer la meilleure coordination.

Le travail à réaliser se fera en lien avec l'ensemble des départements en charge des publics du ministère et avec les directions régionales des affaires culturelles afin de couvrir l'ensemble des champs disciplinaires de la culture : spectacle vivant, musées, patrimoine, livre et lecture, langues de France, arts plastiques, cinéma et nouvelles pratiques numériques, écoles d'enseignement supérieur culture...

Ces réflexions pourraient aboutir, en 2013, à l'élaboration d'une charte « Culture - Gens du voyage » sur le modèle de celle réalisée avec l'éducation populaire dont les principaux objectifs sont :

- modifier le regard que la société porte sur ces minorités culturelles : prévention du rejet, lutte contre la discrimination, l'intolérance et le racisme, et favoriser ainsi l'accès au droit commun ;
- reconnaître la citoyenneté et l'identité des Tsiganes-gens du voyage et leur apport à la culture nationale ;
- faire connaître leurs patrimoines culturels et travailler à leurs valorisations ;
- donner le meilleur accès à la culture de notre pays et à ses institutions ;
- encourager la création artistique contemporaine et sa liberté d'expression : la création en mouvement entre nomadisme et sédentarité.

### ***III - En matière de réparation de l'exclusion***

Il s'agit, à partir de l'expérience des personnes en exclusion :

- de valoriser leur culture, leur savoir être, leurs stratégies d'adaptation, sans cesse réinventées pour survivre dignement et entrer en relation avec leur prochain ;
- d'écouter leur parole, à l'instar des universités d'ATD Quart Monde ;
- de répondre à leurs questions, en s'appuyant sur le travail de médiation menée notamment par les EP du ministère de la Culture et de la Communication, et de leur fournir des repères pour se situer dans le monde.

Afin de concourir à la réparation de l'exclusion, deux axes prioritaires peuvent se dégager, qui permettent notamment de donner accès aux outils d'expression universelle dans la société du XXI siècle :

- **La lutte contre l'illettrisme**

La lutte contre l'illettrisme pourrait être davantage considérée un mode «d'appropriation, réappropriation de la culture ». Les leviers pour ce faire sont :

- les centres de ressources et les professionnels de la lecture publique pour qui le thème de prévention ou de lutte contre l'illettrisme est une compétence revendiquée ;
- les acteurs culturels impliqués dans le champ de l'écriture, de la médiation qui affichent la lutte contre l'illettrisme dans leur référentiel de compétences ;
- les services des publics et services éducatifs des équipements culturels, certains établissements conventionnés ou des acteurs culturels qui en général incluent l'illettrisme parmi leurs objectifs. (Le groupe « Vivre ensemble », lors de son forum annuel qui se tiendra le 29 janvier prochain, au MacVal animera une rencontre des relais sur ce thème, en présentant les actions menées par les EP sur ce sujet) ;
- les acteurs culturels qui s'investissent auprès de publics en difficulté, souvent dans une intention de sensibilisation, de mobilisation, parfois de médiation et qui participent de la lutte contre l'illettrisme sans forcément en avoir même conscience.

Des expérimentations sont en cours, notamment en Languedoc-Roussillon, pour développer cette stratégie.

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage donc à :

- fédérer et optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales , les entreprises et la société civile à la lutte contre l'illettrisme ;
- promouvoir, tant au niveau national que local, toutes les actions concourant à prévenir et résorber l'illettrisme et favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base ;
- accompagner et professionnaliser les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme.

Le ministère développera ainsi des opérations conduites par la Délégation à la langue française et aux langues de France – DGLFLF – comme :

- *Dis moi – Dix mots*, organisée chaque année, et destinée notamment aux associations engagées auprès de personnes en situation d'illettrisme ;
- *La Semaine de la langue française*, à laquelle participent déjà de nombreuses DRAC.

- **La lutte contre la fracture des usages numériques**

Si l'équipement des foyers en outils numériques tend à se généraliser il n'en reste pas moins vrai que la fracture des usages numériques reste très prégnante.

Afin de lutter contre cette fracture et de prendre en compte les publics en situation de précarité, il conviendra de conjuguer l'initiation à l'utilisation des techniques numériques, la création artistique et la production de projets culturels. Les fédérations d'éducation populaire et les associations nationales de solidarité seront ainsi incitées à :

- s'inspirer de l'esprit de la culture libre et collaborative du net pour l'élargir à de nouveaux terrains d'application et à de nouveaux publics ;
- s'appuyer sur les nouvelles technologies pour s'adresser aux champs du travail social, de l'insertion et de l'animation ;

6

- imaginer et concevoir des « objets nouveaux » (ateliers, activités, projets, œuvres...) reliant les technologies numériques avec les problématiques spécifiques des artistes, des professionnels de la culture, des centres sociaux, des centres d'animation et des associations œuvrant dans le champ de l'Éducation populaire, la solidarité et l'insertion ;

- s’adresser au grand public, aux artistes et professionnels de la culture, et aux publics spécifiques de la jeunesse, des seniors, de l’insertion et de la grande précarité ;
- ouvrir entre eux de nouveaux systèmes d’échanges et construire des processus de création, d’expression et de formation à la croisée des nouvelles technologies, de l’art et du social ;
- collaborer avec les EP , et sont invitées à se rapprocher du groupe de travail « Usages du numériques » de la mission *Vivre ensemble*.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication intégrera la problématique des publics très éloignés de la culture dans l'ensemble de ses dispositifs liés au numérique.

#### ***IV. De manière transversale***

- **Le développement d'une politique de formation croisée**

Les populations en situation de précarité ou d'exclusion requièrent des formes spécifiques d'intervention. L'union des compétences des associations de solidarité à celles des professionnels de la culture renforcera la capacité commune d'action et permettra de créer de nouvelles formes d'intervention.

Le rôle de la formation est ainsi capital. La sensibilisation du monde culturel aux enjeux et spécificités des publics très éloignés de la culture permettra de développer des actions adaptées mettant en œuvre des médiations spécifiques. La réciproque est tout aussi importante : les professionnels du monde social doivent être convaincus de l'importance de la culture dans une politique facilitant l'inclusion sociale de la personne, pour garantir le succès de ces politiques.

Des formations sont d'ores et déjà organisées par le Louvre, le Musée d'Orsay, la BnF. A destination tant des professionnels de la culture que des professionnels du champ social ; elles portent notamment sur la qualification, les méthodes, et les outils des uns et des autres afin de faire évoluer les représentations collectives et ainsi créer les conditions favorables à une coopération respectueuse des rôles et compétences de chacun.

Celles-ci pourront être développées notamment à destination des têtes de réseau associatifs grâce à l'organisation, par le ministère de la Culture et de la Communication, de séminaires de réflexion et de formation tant au niveau central que déconcentré.

- **L'Europe de l'homme : pour des rencontres européennes**

Les rencontres des personnes en situation d'exclusion venant de différents pays de l'Union européenne permettent des partages et des reconnaissances.

Des opérations conduites dans cette optique par des associations comme le Secours catholique ou ATD ¼ monde ont prouvé leur pertinence en permettant de toucher de jeunes européens en grande précarité et isolés et de les mettre en contact avec d'autres jeunes de différentes origines (pays, conditions, expérience). De nombreux rassemblements et rencontres sont organisés, durant lesquels les jeunes, par exemple, travaillent pour élaborer des propositions politiques et culturelles portant sur le refus de la discrimination sociale, les pré-requis pour l'école, les attentes en termes de formation ou d'emploi, l'implication dans la construction de l'Europe (ATD : *Permettre à tous les jeunes de construire un projet de vie*, Le Secours catholique : *L'Europe de l'homme*).

7

Déjà partenaires de ces structures, le ministère de la Culture et de la Communication accentuera ce type d'actions.

#### **Conclusions**

Le ministère de la Culture et de la Communication encourage et soutient de nombreuses

initiatives, portées par les acteurs de la société civile, comme par ses établissements publics et les institutions culturelles qu'il soutient.

Aujourd'hui, il s'agit de donner une visibilité à ses initiatives, souvent innovantes mais particulièrement méconnues du grand public, comme de nombreux services de l'Etat.

Cette démarche de valorisation doit permettre à l'ensemble des acteurs sociaux et culturels de prendre la mesure de tout ce qui s'invente au quotidien, grâce à la culture, pour vaincre l'isolement, la perte de confiance en soi des populations fragilisées, favoriser la reconstruction du lien social et la reconnaissance de la culture de l'autre.

Il va de soi par ailleurs que le travail mené par le ministère de la Culture et de la communication pour élaborer une nouvelle convention avec le ministère de la Ville et le CIV prend en compte ces problématiques d'exclusion, tout comme sa participation active à la préparation du comité interministériel de la jeunesse.

En ce sens la valorisation et la reconnaissance par l'État des actions menées autour de l'accès à la culture pour tous, et avant tout pour les exclus et les publics fragilisés, permettraient de se projeter dans un monde qui n'est pas borné par le seul horizon de la crise. Ces actions deviennent porteuses d'un projet de société, qui, comme le dit Hannah Arendt, construisent les prémisses d'un « Monde commun ».